

## Séance du 15 Décembre 2016

L'an deux mil seize et le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 8 décembre 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Alain CHAPLOT, Maire.

Etaient présents : Alain CHAPLOT, Marie-Madeleine GAILLARD, Mauricette SEUTIN, Michel FAURE, André DUVAL, Christophe GENTIL, Xavier MULLER qui est arrivé à 19 h 30, Christine BIZOT, Pierre MAILLARD, Caroline BEHAR, Bertrand BIDAULT de l'ISLE.

Etaient absents excusés : Patrice JORAND (Procuration à Alain CHAPLOT)

Absente : Aurélia FREAUX

Christine BIZOT a été nommée secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 octobre 2016,
- 2) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,
- 3) Avenant aux travaux réhabilitation logements ancienne gendarmerie,
- 4) Réhabilitation réseau d'assainissement : financement et demande de subvention sur les travaux du déversoir d'orage,
- 5) Travaux d'aménagement à la maison médicale,
- 6) Prime de fin d'année des agents,
- 7) Calendrier accessibilité,
- 8) Prix pour les maisons fleuries,
- 9) Priorité à droite dans la traversée de l'Isle,
- 10) Décision modificative pour remboursement emprunt,
- 11) Demande d'aide pour un stage de ski des élèves en option EPS du Lycée des Chaumes,
- 12) Demande de subvention CIFA pour 1 apprenti,
- 13) Demandes de subventions : France Alzheimer - les PEP 89 - AFM- Prévention Routière,
- 14) Questions diverses.

### I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2016.

Après lecture du procès-verbal par le Maire, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

### II RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Le Maire donne connaissance aux Conseillers du rapport de l'année 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. En quelques chiffres : le tonnage collecté des ordures ménagères était de 1796 tonnes en 2014 et de 1794 tonnes en 2015 soit 247 kg par habitant par an. En ce qui concerne les déchets recyclables, il a été récolté 554.55 tonnes en 2014 et 592.64 tonnes en 2015, ce qui représente 82 kg par habitant par an. Le coût de la gestion des déchets à la tonne par habitant est de 258 € pour les ordures ménagères, et de 105 € pour les déchets triés. En conclusion, plus la population triera ses déchets, plus le coût de gestion de ceux-ci sera stabilisé.

En 2017, la Communauté de Communes du Serein a pour projet de mettre les déchèteries aux normes.

Les membres du Conseil Municipal approuvent le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets présenté par la Communauté de Communes du Serein, ainsi que le projet de mise aux normes des déchèteries pour l'année 2017.

Michel Faure informe les membres du Conseil Municipal, qu'une note d'information sur le tri des déchets sera distribuée à la population. Celle-ci relate l'importance du tri sélectif et avertit que la Communauté de Communes du Serein a décidé de ne plus collecter les ordures ménagères résiduelles non conformes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Dans un premier temps, le collecteur déposera un avertissement sur toutes les poubelles non conformes et dans un deuxième temps, il apposera un autocollant signalant la présence de déchets non conformes et la poubelle ne sera pas ramassée.

### **III - AVENANTS AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DES LOGEMENTS DE L'ANCIENNE GENDARMERIE**

Le Maire indique qu'il y a quelques petits travaux supplémentaires à faire, à savoir la réalisation d'un coffrage pour les compteurs, de placards supplémentaires pour les chauffe-eau, un volet persienne au 1<sup>er</sup> étage, une trappe d'accès aux combles, une trappe coupe-feu dans la cage d'escalier, ce qui représente une plus-value de 3 113.00 € H.T. Il fait savoir que d'autres petits travaux prévus au CCTP n'ont pas été réalisés et représentent une moins-value de 380 € H.T. La plus-value sur le marché du lot n° 4 « menuiseries PVC - serrurerie » s'élève à la somme de 2 733,00 € H.T. soit 3 279.60 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, acceptent ces petits travaux supplémentaires, acceptent la plus-value sur le marché du lot 3 « menuiseries bois qui s'élève à la somme de 2 733 ,00 € H.T., soit 3 279.60 € TTC après déduction de ce qui n'a pas été réalisé. Le montant du marché qui était de 21 160.00 € H.T. est porté à 23 893,00 € H.T. soit 28 671,59 € TTC

### **IV - REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT : FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION SUR LES TRAVAUX DE DEVERSOIR D'ORAGE**

Le Mairie donne lecture de la note explicative relative au suivi du débit du déversoir d'orage situé rue du Moulin. Les travaux de réhabilitation par l'intérieur du réseau d'assainissement des rues Foch, Vauban, Jean de Chalon et du Moulin, du renouvellement d'une canalisation sur 400 mètres ainsi que de la modification du déversoir d'orage rue du Moulin pour augmenter sa hauteur de crête vont entraîner une diminution d'entrée d'eau claire parasite et ainsi améliorer le traitement des eaux usées. Afin d'avoir des mesures fiables pour un bon dimensionnement de la station, la Commune doit réaliser des mesures sur le déversoir pendant 3 mois après les travaux de réhabilitation par l'intérieur. Pour ce faire, il faut approuver les devis suivants : le devis de l'entreprise HYDREKA pour la location d'un débitmètre hauteur/vitesse Doppler pour 3 mois, l'installation, suivi et démontage, 3 bilans 24 h (1 par mois), 3 analyses au laboratoire, l'acquisition d'un pluviomètre, la rédaction d'un rapport du suivi. Ce devis s'élève à la somme de : 11 350,00 € H.T. soit 13 620.00 € TTC.

Il indique aussi qu'il faut faire analyser les gaines de réhabilitation par un laboratoire. Le devis de l'entreprise SATER s'élève à la somme de 9 245.00 € H.T. soit 9 894,00 € TTC ;

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, acceptent les devis présentés, à savoir : l'acquisition d'un pluviomètre avec enregistreur, la location d'un débitmètre pour 3 mois, l'installation de ces matériels et les bilans et analyses pour un montant estimé de 9 550.00 € H.T. ainsi que les analyses des gaines de réhabilitation par l'intérieur pour un montant de 8 245.00 € H.T. Ils chargent le Maire de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau « Seine Normandie » pour cette opération. Ils l'autorisent à signer tous les documents relatifs à ce projet.

## **V - TRAVAUX D'AMENAGEMENT A LA MAISON MEDICALE**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de transformation de la maison médicale de l'Isle sur Serein en maison de santé en collaboration avec les professionnels de santé de Guillon. Le but est de mettre en commun l'activité des deux secteurs. Dans un premier temps, il faut prévoir l'aménagement d'un secrétariat pour les cabinets des médecins. L'estimation des travaux s'élève à 21 000 €.

Le Maire indique que le Docteur Zoltan PECSI est opérationnel depuis le début du mois de décembre. Il indique aussi qu'il a eu plusieurs demandes d'installation de spécialistes et qu'un nouveau dentiste devrait occuper le deuxième fauteuil du cabinet dans les tous prochains mois.

## **VI - PRIME DE FIN D'ANNEE DES AGENTS**

Le Maire indique que les primes annuelles sont calculées d'après un coefficient par rapport à une base de référence suivant les grades et suivant des critères définis par la collectivité. Un montant global de 4 100 € sera réparti entre les employés.

## **VII - CALENDRIER ACCESSIBILITE**

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que les communes doivent rendre accessible l'ensemble des établissements recevant du public appartenant à la commune. L'ordonnance du 26 septembre 2014 permet aux collectivités de déposer un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) Ce dispositif constitue un engagement juridique et budgétaire des travaux sur une ou deux périodes de trois ans. Marie-Madeleine GAILLARD indique qu'en 2016, les travaux d'accessibilité ont été faits à la Poste et qu'une demande de dérogation est déposée pour le cimetière. Elle propose l'agenda suivant : en 2017 : travaux accessibilité au Foyer Socio-Educatif et au camping, en 2018 : travaux accessibilité à l'église, en 2019 : travaux accessibilité à la bibliothèque et à la Maison des Associations et en 2020 travaux accessibilité à la Mairie et aux bureaux de la Communauté de Communes du Serein. Christophe Gentil est sorti.

Les membres du Conseil Municipal, par 11 voix, donnent leur accord pour cet agenda. Ils autorisent le Maire à signer tous les documents relatifs à ce programme.

## **VIII - PRIX POUR LES MAISONS FLEURIES**

Le Maire indique que suite au mauvais temps, le jury qui décerne les prix des maisons fleuries est passé fin août. La remise des prix aura lieu le jour de la cérémonie des vœux du Maire. Un montant de 500 € sera à distribuer entre tous les lauréats.

Marie Madeleine GAILLARD informe que le jury régional a envoyé un compte rendu du fleurissement communal. Il est préconisé de supprimer des bacs.

## **IX - PRIORITE A DROITE DANS LA TRAVERSEE DE L'ISLE**

Marie-Madeleine GAILLARD indique qu'elle a remarqué dans plusieurs communes des panneaux à l'entrée des villages indiquant que toute la traversée était soumise à la règle de priorité à droite. Afin d'essayer de faire ralentir les véhicules, elle suggère de prévoir cette règle dans toute la traversée de l'Isle.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal sont d'accord pour le principe et chargent le Maire d'en faire la demande auprès du Conseil Départemental.

## **X - DECISION MODIFICATIVE POUR LE REMBOURSEMENT D'EMPRUNT**

Le Maire indique qu'à la dissolution des budgets boucherie et boucherie logement, les emprunts ont été intégrés dans le budget principal communal. Suite à cette intégration, les crédits, en investissement pour le remboursement du capital, s'avèrent insuffisants. Il convient d'abonder les crédits de l'article 1641 d'un montant de 5 550 €.

Il propose donc : en investissement : d'ajouter la somme de 5 550 € à l'article 1641 en dépenses, d'ajouter la somme de 5 550 € à l'article 021 en recettes et en fonctionnement : d'ajouter la somme de 5 550 € à l'article 023 en dépenses et de retirer la somme de 5 550 € au 63512 en dépenses de fonctionnement. Il indique aussi que dans le Budget Annexe du Foyer Adultes Handicapés les crédits au chapitre 011 sont insuffisants et propose donc d'ajouter la somme de 1 370 € à l'article 61528, somme qui sera prise sur l'excédent de fonctionnement, et, dans le budget annexe 'Eau et l'Assainissement il manque des crédits au chapitre 011, il propose d'ajouter la somme de 1 230 € à l'article 6222, somme qui sera prise sur l'excédent de fonctionnement. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, donnent leur accord pour ces crédits supplémentaires et acceptent les décisions modificatives détaillées ci-dessus.

#### **XI - DEMANDE D'AIDE POUR UN STAGE DE SKI DES ELEVES EN OPTION EPS DU LYCEES DES CHAUMES**

Le Maire donne lecture du courrier des professeurs d'Education Physique et Sportive du lycée des Chaumes par lequel il est demandé une aide au financement d'un stage de ski pour les élèves en 'option EPS. Il indique qu'il y a trois jeunes de l'Isle sur Serein qui y participent. Il propose une aide de 100 € par jeune soit 300 €.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, donnent leur accord pour le versement d'une aide de 300 € qui sera versée à l'association sportive du lycée des Chaumes. Les crédits seront pris à l'article 65748 sur le budget primitif 2017.

#### **XI - DEMANDE DE SUBVENTION PAR LE CIFA POUR 1 APPRENTI**

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande du CIFA d'une subvention de 100 € pour un apprenti résidant à l'Isle sur Serein. Il s'agit d'un jeune en formation BAC PRO MAINTENANCE AUTOMOBILE ;

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, donnent leur accord pour le versement de cette aide au CIFA. Les crédits seront pris à l'article 65748 sur le budget primitif 2017.

#### **XII - DEMANDES DE SUBVENTIONS : France Alzheimer - les PEP 89 - AFM- Prévention Routière**

Le maire indique qu'il a reçu d'autres demandes de subvention de la part de France Alzheimer, des PEP 89, de l' AFM et de la Prévention Routière. Les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas donner suite à ces demandes.

#### **XIII - QUESTIONS DIVERSES.**

##### *Subvention aux Sapeurs-Pompiers*

Xavier Muller informe le Maire que l'Amicale des Sapeurs-Pompiers avait payé les cotisations individuelles de 2016 à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Yonne. Le montant de ces cotisations s'élève à 1 100 €. Il rappelle au Maire que la Commune s'était engagée à participer au pot de la prise de fonction au grade de chef de centre de secours de Stéphane Morel. Les factures présentées s'élèvent à environ 800 €. Le Maire propose d'en prendre la moitié à la charge de la Commune.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, donnent leur accord pour verser une aide de 1 500 € à l'amicale des Sapeurs-Pompiers afin de les aider au financement des cotisations à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers pour 1 100 € et à la moitié de la dépenses des frais de réception pour la prise de fonction au grade de chef de centre de secours de Stéphane Morel soit 400 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35